

Mauvais anniversaire pour les Droits des enfants

Laurent Ott, éducateur, enseignant, administrateur de Défense des Enfants International

Et le couvre-feu pour les mineurs de 13 ans, à présent. Bien entendu cette mesure, annoncée à grand renfort de presse n'a rien de nouveau.

Cette terminologie guerrière appliquée aux mineurs nous est devenue curieusement familière depuis les premiers arrêtés de 1997 (Dreux) n'évoque t on pas également à leur sujet, le terme « d'arsenal juridique » ?

Le 20 novembre dernier, correspondait au XXème anniversaire de la ratification par les Nations Unies de la Déclaration Universelle des droits de l'enfant, signée par la France et par le quasi totalité des pays du Monde (à de rares exceptions près, comme les Etats Unis).

Cette déclaration universelle a ceci de particulier est qu'elle était et reste encore plutôt progressiste car à côté des attendus et nécessaires « droits créances » (droits à, les droits de protection, d'éducation, de sécurité, de défense, de moyens minimaux, etc.) y figurent et à égalité d'autres qui sont des « droits libertés », c'est-à-dire des « Droits de... » (Droit de s'organiser, droit d'accéder à une information adaptée de qualité, droit de jouer, droit de s'associer, droit de croire, etc....)

Or ce sont ces droits « libertés » qui sont perpétuellement remis en cause depuis une vingtaine d'années en France quand il s'agit de fustiger à longueur d'articles, de déclarations politiques, le fait que « les enfants auraient tous les droits ».

Le phénomène ne décline pas ; les best Sellers de psychiatres et spécialistes des enfants qui redécouvrent le « droit d'interdire », ou qui font l'éloge de la fessée, du retour à l'ordre le plus brutal ne se compte plus et même semble gagner le discours de professionnels réputés qu'on aurait cru au dessus de tout cela.

Pourtant, les professionnels et les acteurs sociaux qui travaillent avec les enfants de milieu populaire le savent bien : les enfants n'ont jamais été autant surveillés, circonvenus. On ne leur a jamais tant rappelé les règles, on ne les a jamais autant mis en garde, on n'a jamais autant prévenu leurs parents à la moindre difficulté.

De même, nous savons bien que les enfants les plus en difficulté à l'école ou encore au centre de loisirs ne sont certainement pas ceux qui jouissent de tous leurs droits !

Depuis de nombreuses années, l'évolution législative, même la plus consensuelle (la loi de 2007 de Protection de l'enfance) envisage la question de la prévention, appliquée à l'enfance de manière restrictive. En fait de prévention, il s'agirait surtout d'une part prévenir la délinquance (on semble méconnaître que la véritable prévention précoce est généraliste et vise à renforcer les facteurs de protection des individus, et non pas à se focaliser sur un danger

spécifique), et quand il s'agit de protéger l'enfant des mauvais traitements et dangers qui le menacent, tout semble indiquer que la source en serait exclusivement sa propre famille.

Ainsi cette loi de 2007 a-t-elle généralisé l'entretien de grossesse à but « préventif » et articule toute l'activité de protection autour de la lecture et du traitement « d'informations préoccupantes », en provenance bien entendu de la famille.

Cette année de commémoration, la déclaration de Nicolas Sarkozy en date du 20 novembre n'a pas fait exception ; le communiqué présidentiel ne parle que d'amélioration des signalements, de partage d'information. Il s'agirait surtout d' *«éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux»*.

Selon les règles de bonne communication, N Sarkozy venait de recevoir quelques associations de défense des droits des enfants, triées sur le volet. ATD, qui faisait partie du lot, tiendra dans les jours qui suivront, par le biais d'un communiqué à faire connaître son indignation face à l'image réductrice et catastrophique pour l'image des familles des enfants en difficulté sociale, qui ressortait des propos présidentiels.

Les enfants n'intéressent visiblement pas ce gouvernement autrement que comme une source de problèmes à circonvier. Surtout dans ce domaine comme dans d'autres, il s'agit encore et encore d'amener à une vision simpliste et unique : il y aurait les « bons enfants victimes », les « mauvais délinquants » qui ne seraient pas évidemment pas les mêmes. Supposant que les institutions ne produiraient pas de violence qui n'incomberait qu'aux enfants eux-mêmes et surtout à leurs parents qui seraient coupables de celles que subissent leurs enfants. Du coup la meilleure prévention serait la répression précoce.

Visiblement la voie est réaffirmée et nous ramène à notre actualité : suppression de la Défenseuse des enfants, Base Elèves imposée dans toutes les écoles de France (et pour cela on révoque sans état d'âme les directeurs résistants), annonce et pratiques de couvre-feux hasardeux.

Non décidément la liberté des enfants n'est plus aujourd'hui ni promue, ni défendue et la morale publique s'attache au contraire à culpabiliser les parents qui reconnaîtraient à leurs enfants un peu trop de droits.

Dans de telles conditions, il est bien difficile de faire entendre une autre réalité criante : il n'y a jamais eu autant d'enfants pénalisés, incarcérés, retenus, condamnés que de nos jours ; les collèges renvoient « à tour de bras » ; les enfants sans solution après une classe de troisième et littéralement à l'abandon sont légions ; les enfants Roms n'ont aucun droit valide et exécutable à l'éducation et ceux des travailleurs sans papiers, qui paient des impôts (et qui souvent s'occupent des enfants des autres à travers des emplois dits familiaux) n'ont droit à rien et sont souvent seuls à longueur de journée (tant qu'ils peuvent encore sans trop de risque aller à l'école...)

Non, Monsieur le Président, il pleut en France sur les droits des enfants et ils ne vous disent pas merci !

Sources : déclaration pour le droit à l'éducation des enfants Roms :
<http://assoc.intermedes.free.fr/modif%20site/EnfantsRoms.htm>

Sur la réaction d'ATD : <http://www.atd-quartmonde.asso.fr/?LE-MOUVEMENT-ATD-QUART-MONDE-EST>